Un feu sur deux est la conséquence d'une imprudence

Connaissez-vous tous les bons gestes pour prévenir les feux de forêt et s'en protéger ?

- Ni feux, ni barbecue aux abords des forêts.
- Pas de cigarettes en foret



Après plusieurs mois encore très éprouvants pour nombre de nos concitoyens, le retour des beaux jours apparaît être l'occasion idéale pour profiter à nouveau de la nature. Mais rappelons-le, nos forêts et nos espaces naturels sont fragiles et il convient de faire preuve de vigilance pour préserver notre environnement des incendies qui constituent un risque pour la vie humaine et les bâtiments et ont des effets délétères sur la santé (fumées, suies...), la faune, la flore, les paysages, etc.

Chaque été, nos espaces naturels sont en effet durement touchés par les feux de forêt et de végétation. 90% de ces feux sont d'origine humaine dont la moitié due à une imprudence.

Par des gestes simples, il est pourtant possible de réduire considérablement ce risque de départ de feu :

- en ne faisant pas de barbecue ou de feu à proximité de végétaux,
- en ne jetant pas ses mégots en forêt, par terre ou par la fenêtre d'une voiture,
- en n'utilisant pas d'outils susceptibles de provoquer des étincelles (meuleuse, disqueuse, débroussailleuse, poste de soudure...). Lorsque ces travaux ne peuvent être différés, il convient de privilégier les heures les plus fraiches de la journée pour les réaliser en minimisant les risques,
- en ne stockant pas de combustibles près des habitations (bois de chauffage, peintures, solvants, citernes de fuel ou de gaz),
- en prévenant le 18, le 112 ou le 114 (appel d'urgence pour les sourds et malentendants) si vous êtes témoin d'un incendie
- en vous mettant à l'abri dans un logement en attendant les secours.

Ces comportements simples à adopter peuvent sauver des vies, éviter la destruction de bâtiments et protéger les espèces végétales et animales et notre environnement. Avec l'accroissement de la sensibilité de la végétation sous l'effet des sécheresses et des canicules aggravées par le changement climatique, les feux pourraient devenir plus rapides, intenses et difficiles à contenir et vont concerner de nouvelles zones du territoire national, non pas occasionnellement comme c'est déjà le cas mais de manière chronique. Il est également probable que la saison des incendies de forêt s'allonge dans l'année. Cette tendance est déjà observée avec un accroissement des feux de printemps et un nombre non négligeable de feux en septembre et octobre.











Liens utiles
Informez-vous sur le site du Ministère de la transition écologique
Feux de forêt et de végétation